

Paris, le 12 Novembre 2008

Communiqué

**MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE**

L'assemblée générale mixte de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne se tiendra le 25 Novembre 2008 à 12 heures au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris (Ampithéâtre – rez de jardin).

Un avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°127 du 20 octobre 2008.

Une convocation a été adressée en date du 10 Novembre 2008 aux actionnaires de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne accompagnée notamment de l'ordre du jour, du texte des résolutions, du rapport du Directoire.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédent la date de l'assemblée générale.

L'ordre du jour ainsi que les documents afférents à cette assemblée peuvent être consultés sur le site internet de la société [www.groupe.caisse-epargne.com](http://www.groupe.caisse-epargne.com) > Relations investisseurs > Informations réglementée – AMF.